

Tableau 3: PROFIL DES TARIFS PROPOSÉS PAR LA CENC POUR 1982/1983⁽¹⁾

Agglomération/ Système	Ventes ⁽²⁾ (en million de kWh)	Tarif moyen (en ¢ par kWh)
Zone tarifaire des T.N.-O.		
Fort Simpson.....	6.07	20.26
Frobisher Bay	18.41	25.90
Inuvik	25.26	19.23
Rankin Inlet	5.73	30.63
Snare—Yellowknife	125.02	10.79 ⁽⁴⁾
Taltson, Système.....	141.58	8.61
Tuktoyaktuk	7.50	27.26
Toutes les autres agglomérations	52.75	34.30
Sous-Total	382.32	15.28
Zone tarifaire du Yukon		
Dawson	5.55	16.65
Johnsons Crossing.....	0.03	32.98
Mayo, Système	32.36	4.49
Whitehorse-Faro, Système.....	363.55	7.73 ⁽³⁾⁽⁴⁾
Sous-total.....	401.49	7.59
Total.....	783.81	11.34

(1) Basé sur les tarifs proposés pour 1982-1983 et sur la clause de redressement de 1982 permettant de tenir compte du coût du carburant.

(2) Prévisions pour 1982-1983.

(3) Le redressement permettant de tenir compte du coût du carburant est basé sur les ventes de pétro- et d'hydro-électricité, en 1980-1981.

(4) Y compris les prix de vente en gros.

Source: CENC, *Redressement tarifaire proposé, à compter d'avril 1982, zone tarifaire du Yukon*; et CENC, *Redressement tarifaire proposé, à compter d'avril 1982, zone tarifaire des Territoires du Nord-Ouest*.

Le tableau 4 et le schéma 1 présentent un profil évolutif des tarifs moyens de la CENC, depuis 1969. La lecture de ces données statistiques montre que durant la dernière moitié des années 1970, on a enregistré une accélération des hausses des tarifs d'électricité. Si les tarifs proposés récemment sont appliqués, le rythme d'accroissement s'accroîtra davantage. Dans l'ensemble, les tarifs en 1982-1983 seront supérieurs aux tarifs moyens de 1980-1981, dans une proportion de 58 pour cent. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la hausse, sur une période de deux ans, est supérieure à 54 pour cent, alors qu'elle s'établit à environ 85 pour cent, au Yukon.

Ces données révèlent également l'écart entre les tarifs applicables au Yukon et ceux qui s'appliquent aux Territoires du Nord-Ouest. Depuis 1977, les tarifs, dans les T.N.-O., ont toujours été deux fois plus élevés que ceux en vigueur au Yukon. Cet écart a eu tendance à s'accroître au cours des cinq dernières années, quoique les tarifs proposés récemment ramènent cet écart, à nouveau, à 2:1.

Enfin, le tableau 5 présente certaines données statistiques qui permettent de comparer les tarifs en vigueur dans le Nord aux tarifs appliqués ailleurs au Canada. Comme on peut le